

ב"ס

LEKHA DODI

NUMÉRO 650 - PARACHAT "NOAH"

"LA BEAUTE ET LA VERITE DE LA TORA,
POUR LA GLOIRE DE L'ETERNEL"

« Graver un Nom »

Par Rav Moché Mergui – Roch Hayéchiva

La Thora dit (PARACHAT NOAH' 11 /1) : « Toute la terre avait une seule langue et un projet commun (...). Le verset 3 précise : « Ils se dirent l'un à l'autre, allons, préparons des briques et cuisons les au feu. Et la brique leur servit de pierres et le bitume de mortier. Le verset 4 : « Allons bâtissons nous une ville et une tour dont le sommet atteigne le ciel ; FAISONS NOUS UN NOM. Les hommes parlaient une seule langue ». Rachi dit à ce sujet qu'il s'agit du lachon Hakodech-la langue sainte.

Quel était le projet, l'objectif de la génération après le déluge ? Le roi NIMROD, comme son nom le signifie (le révolté) et sa génération ont un projet grandiose, celui de construire une ville et une tour au centre destinée à atteindre le ciel. Quel est ce but? FAISONS-NOUS UN NOM.

La Torah en témoigne avec l'expression : « pour se faire un nom ». Leur construction avait pour objet de faire graver sur la pierre « de marbre froid » un nom, le nom de l'orgueil, le nom de la prétention ; un nom ! Le Kavod !

La mise en œuvre de ce prétentieux et orgueilleux projet où chacun tirait la couverture à lui a produit une grande confusion entre les hommes. En effet chacun voyait le projet différemment et chacun « parlait un autre langage », aussi HACHEM les disperse-t-il sur la surface de la terre. En effet, Il a confondu leur langage en espérant que chacun des bâtisseurs parvienne à trouver la possibilité de se réaliser pleinement pour la part qui lui est propre.

Malheureusement, encore aujourd'hui, nous sommes témoins de l'attitude irrespectueuse des grands de ce monde par des propos et des comportements qui ne s'inscrivent pas dans l'intérêt général de la nation. La tour de

Babel est toujours d'actualité dès lors que les hommes n'arrivent pas à se mettre d'accord sur un projet noble et respectueux.

A l'opposé de la génération de la tour de Babel, la Torah nous présente Noah' ich tsadik et ses 3 enfants Chem, Ham et Yafet. Noah' reçoit l'ordre d'Hashem de fabriquer une arche. Le verbe BONE' (construire) n'est pas employé mais il est écrit VAYAASS, (NOAH' a fait), c'est-à-dire : il a fabriqué seul une Arche, une Téva fragile qui a sauvé l'humanité. Son état d'esprit humble a été le supra conducteur de la réussite du projet et son nom s'est inscrit dans l'histoire du monde.

NOAH' a construit un monument extraordinaire, Chélocha Banim : 3 fils. Le mot Ben a la même racine que BONE (construire). Il a éduqué ses enfants, il en a fait des hommes pour construire l'humanité.

Le roi CHELOMO dit : Qohelet7/1 : « Une bonne renommée vaut mieux qu'une bonne huile », ce qui signifie qu'une bonne réputation acquise par de bonnes œuvres est supérieure à une huile parfumée. Le roi CHELOMO achève son ouvrage de Qohélèt par ce verset : « La conclusion de cette étude est, tout bien considéré, crains D...et garde ses commandements car c'est toute la tâche de l'homme. » Rachi explique : c'est pour cela que tous les hommes ont été créés.

Celui qui agit dans l'esprit divin de construire ses enfants et sa famille c'est le meilleur nom qui se grave naturellement dans le projet divin.

**Lekha Dodi dédié à la mémoire de
Rabénoù Ovadya Yossef ztsal**

Horaires Chabat Kodech – Nice

Vendredi 4 novembre /3 h'echvan :

Allumage et entrée de Chabat : 16h59,

Chékiâ (coucher du soleil) : 17h17

Samedi 5 novembre /4 h'echvan :

Fin du Chémâ : 9h13,

Sortie de Chabat : 18h00, Rabénoù Tam : 18h16

Parachat Noah'



L'arche de Noah'

Noah' fut sauvé des eaux dévastatrices du déluge par l'arche que D'IEU lui a ordonné de construire.

Je me suis toujours demandé pourquoi les hommes de la génération de Noah' n'ont pas suivi son exemple et n'ont pas construit eux aussi une arche ?

Rav Zeev Zikerman chalita dans *Otsar Pélaot Hatora* rapporte (page 163) : Le *Minh'at Chmouël*, du *Rav Chmouël Floritin zal* de Salonique, écrit ; de même que Noah' a construit une arche ainsi il y avait un autre homme qui avait construit une arche mais celle-ci n'a pas tenu aux eaux tourmenteuses du déluge !

Pourquoi ?

Parce que ce n'est pas l'arche qui a sauvé Noah', c'est la volonté de D'IEU... !

Sur cela *Rav Wallah' chalita* écrit (*Maayan Hachavoua* page 112) : de là nous voyons que deux personnes peuvent agir pareillement pour l'un se sera un bénéfice mais pas pour l'autre ; car, ce n'est pas (que) l'action qui compte, c'est (surtout) l'acteur... !

Qui vole un œuf vole un bœuf

Tous "connaissent" cet adage ! Mais tantôt on s'autorise de voler par ci ou par là.

La Tora nous raconte que D'IEU envoie le déluge pour dévaster la terre, les humains et les animaux à cause du *h'amas* (chapitre 6 verset 11) et nos Sages expliquent qu'il s'agit du vol.

A ce propos le *Gaon Rav Yitsh'ak Zilberstein chalita* (*Alénoù Léchabéah'* page 93) écrit : *Rachi* au traité *Avoda Zara* 6A traduit *tsadik* par une personne qui ne vole pas ! Nombre de gens pensent que n'est qualifié de voleur uniquement celui qui dérobe des millions, détrompons nous ; lorsque Lavan témoigne de la droiture et de l'intégrité de Yaakov il constate que durant ces vingt années passées avec lui il ne lui a jamais pris un couteau ou une aiguille ! (*Rachi Avoda Zara* 3A). Le *tsadik* est vigilant aux biens d'autrui quel que soit leurs tailles et leurs valeurs. Prenons un exemple de la vie quotidienne, les supermarchés mettent à disposition de leur client des caddies pour faciliter leurs achats, mais voilà que certains clients se permettent de sortir le caddie de l'espace du magasin et vont parfois jusqu'à chez eux avec le caddie. Il y a là deux erreurs commises 1) sortir le caddie de l'espace mis à disposition, 2) souvent le caddie n'est même pas ramené au magasin. Le problème de ce genre de vol est que bien souvent l'homme se trouve des "permissions" pour voler ! Et si le grand-père vole un caddie, le petit-fils volera une banque...

L'arc en ciel

Au chapitre 9 verset 13 la Tora nous raconte que D'IEU a choisi l'arc en ciel pour ne plus faire subir au monde un déluge tel le maboul. Pourquoi ce symbole ?

Rabi Yéochoua de Koutna zal explique : D'IEU a doté l'homme du libre arbitre, cependant par ce libre arbitre l'homme fait souvent des mauvais choix ce qui conduit à de grandes catastrophes telles celles de la génération du maboul, alors D'IEU a réduit le pouvoir du libre arbitre pour ne pas laisser l'homme à de trop grandes dérives. C'est là le symbole de l'arc, un demi-cercle pour dire que le libre arbitre a été réduit (de moitié) et ne sera plus jamais plein comme un rond. (*Kémotsé Chala Rav*)

Trop de liberté tue l'humanité...

Le mérite de Noah'

Mais pourquoi Noah' a-t-il été sauvé des eaux du maboul ?

La Tora répond "Noah' marchait (avec D'IEU)" (chapitre 6 verset 9). Si l'avec D'IEU de Noah' est certainement toute sa qualité, le *Ben Ich H'ai'* nous invite à lire plus doucement notre verset "Noah' marchait" ! Voilà la qualité de cette homme, il avançait, il n'était pas statique ! Il n'était pas un être figé ! (*Oumatok Haor*)

Il y a des gens à qui ont dit "pourquoi es-tu nerveux" par exemple, ils répondent "je ne peux pas faire autrement je suis comme ça", ce n'est qu'un exemple parmi des milliers. Ces gens sont prisonniers d'eux-mêmes et ne connaîtront jamais la liberté !

Noah' est un "marchant" un "allant"... La maladie de notre siècle est cette éternelle fatigue imaginaire qui ne témoigne rien d'autre d'un statisme chronique...

A quoi tu penses – 3^{ème} partie

par Rav Imanouël Mergui



Nous pensons !, que nous pensons... Nous sommes conscients que la pensée a différents niveaux... Nous savons que la pensée contient deux éléments : l'action de la pensée, ou encore le mécanisme de la pensée – le comment penser, et le contenu de la pensée. On ne peut pas limiter notre faculté de penser à une réaction chimique des neurones et on ne peut pas non plus se fier seulement à la pensée spontanée qui nous anime... En simple l'être humain est un être pensant, à la différence de l'animal ; mais, à la condition qu'il fasse bon usage de sa faculté de penser. On dira encore plus simplement, l'homme n'existe que lorsqu'il pense, la pensée n'est pas une faculté qui s'ajoute à l'homme en tant que tel, la faculté de penser fait l'homme. On est homme lorsqu'on pense, on n'est plus homme lorsqu'on ne pense pas... Et puisque la pensée va bien au-delà de ce que l'homme peut lui-même s'imaginer (et la pensée dépasse l'imagination...) alors l'homme découvre un peu plus ce qu'il est lorsqu'il découvre sa pensée... La pensée est illimitée, donc l'homme est illimité... Je ne m'arrête pas où je pense, je commence là où je pense, et je continue d'être si je vais à la découverte de ma pensée. Si je pense que je ne peux plus penser alors j'arrête d'exister... Le "à quoi tu penses" suppose que tu penses ! Et, pourtant il y a des gens qui pensent que ça ne sert à rien de penser...

Après cette petite introduction (qui vous a peut-être ou sans doute fait mal à la tête) je vous propose l'étude suivante : Dans la prière quotidienne les Sages ont institué dix-neuf bénédictions dans la âmida. Dans cette prière on trouve en quatrième position la bénédiction qui a trait aux facultés du cerveau – "ata h'onène léadam daât", on y trouve les différents niveaux de pensée – h'oh'ma, bina et daât, ou selon d'autres versions h'oh'ma, bina vehaskel. Nous proclamons que notre faculté de penser nous provient de D'IEU – certains traduisent même l'image de D'IEU "tselem elokim" par lequel la Tora nous dit que D'IEU créa l'homme par cette capacité de penser ! C'est déjà un premier point important, majeur et intéressant : la pensée renferme quelque chose de divin... Avec toutes les conséquences que cela a !

Mais les Sages qui ont formulé cette bénédiction lui ont choisi également un emplacement que le Talmud analyse. Au traité Méguila 17B le Talmud fait remarquer que notre bénédiction est précédée par celle de la "kédoucha" et est suivie par celle de la "téhouva". En français (approximatif) cela donne le programme suivant : Sainteté – Pensée – Repentir ! Quel programme fabuleux. Déjà cela veut dire qu'il ne faut pas lire les bénédictions de la âmida distinctement, chacune pour soi, mais qu'il faut les relier et voir en chacune un maillon qui est relié à une chaîne. La âmida ce n'est pas tout à fait dix-neuf bénédictions, c'est plutôt une prière composée de dix-neuf éléments !

Pour ce qui est de la pensée il faut impérativement la relier à la kédoucha et à la téhouva. Il y a là quelque chose qui me dépasse, c'est comme je l'ai dit il y a dans la pensée une aventure infinie, puisque divine. On ne peut pas penser correctement si notre pensée ne s'inscrit pas dans ce programme kédoucha-daât-téhouva.

Il faudrait expliquer déjà ce qu'est la kédoucha et ensuite la téhouva pour bien saisir l'enjeu, la fonction et l'objectif de la pensée. Et, peut-être justement si la pensée démarre dans la kédoucha et se plonge dans la téhouva c'est déjà pour nous dire que l'origine de la pensée c'est la kédoucha et son objectif c'est la téhouva. Le point de départ de la pensée c'est la kédoucha et son point d'arrivée c'est la téhouva. Je sais, ça fait beaucoup de mot en hébreu !

Je veux seulement me demander si je pense bien, si je pense tel que je suis en mesure de penser, et enfin, où je place D'IEU dans ma pensée.

Et, encore plus simplement lorsque je pense, suis-je en train de penser ou je pense que je pense mais je ne suis même pas rentrer dans le monde de la pensée...

La quatrième bénédiction de la âmida répond à toutes ces questions ! "bonne étude, bonne prière"

Messieurs, Tous les lundis de 12h30 à 13h30 cours dispensé par Rav Yona Ghertman chalita sur le traité Chabat, de la guémara à laalah'a au CEJ 31 avenue henri barbusse

La Yéchiva exprime toutes ses expressions de condoléances à Monsieur Yitsh'ak Choukroun et sa famille suite au décès de **Monsieur Albert Avraham ben Fréh'a zal**

La Yéchiva adresse toutes ses expressions de condoléances aux familles Monsieur et Madame Daniel Harroch, Monsieur et Madame Charles Sananes suite au décès de **Madame Ginette Zoé bat Meknine Abecassis zal**

Le Lekha Dodi est dédié à la mémoire de **Monsieur Acher ben Yossef Roth zal**

« NETILATE YADAYIM – Rav Imanouel Mergui »

Une des lois qui caractérisent le juif en tant que tel c'est la "nétilate yadayim". Le Talmud raconte qu'un restaurateur juif devait dissimuler son activité des autorités hostiles à la pratique des commandements de la Tora ; lorsqu'un client franchissait la porte de son établissement il savait s'il était juif ou non juif par la pratique de la nétilate yadayim et lui servait de la viande cachère en conséquence.

Rabi Yossef Karo ztsal a consacré huit chapitres dans son Choulh'an Arouh' Orah' H'aïm sur les lois de la nétilate yadayim. du chapitre 158 à 165. Nous citerons ici très brièvement quelques-unes de ces lois ô combien importantes. tirées du Choulh'an Arouh'. du Ram"à et du Michna Béroura. Ce n'est qu'un bref aperçu de ces lois qui n'a pas la prétention de contenir toutes les lois de la nétilate yadayim. Ces lois qu'il ne faut pas prendre à la légère et pratiquer scrupuleusement comme le rappelle le Choulh'an Arouh' nos Sages dans le Talmud disent entre autres "celui qui néglige la nétilate yadayim arrive à la pauvreté !".

Les lois de la nétilate yadayim doivent répondre à des critères très stricts sur quatre domaines au moins :

- 1) La nature de l'eau qu'on peut utiliser
- 2) La qualité de l'ustensile utilisé pour verser l'eau sur les mains
- 3) La façon dont on verse l'eau sur les mains
- 4) La préparation des mains pour qu'elle soit apte à recevoir la nétilate

Rappelons qu'il est strictement interdit de consommer du pain sans nétilate yadayim. quand bien même les mains ne connaissent aucune impureté ou malpropreté.

Il s'impose de laver les deux mains même si on ne touche le pain que par une seule main. Le H'azon Ich écrit que celui qui ne lave qu'une seule main restera dans l'interdiction de consommer du pain.

Après le lavage des mains on récitera la bénédiction comme suit « barouh' ata ado... élokénou meleh' aholà acher kidéchanou bémistvotav vétsivanou al nétilate yadayim ».

Après la bénédiction il faut bien s'essuyer les mains avant de consommer le pain.

Il est impératif de réciter la bénédiction sur la nétilate avant d'essuyer les mains ; une fois les mains essuyées il sera interdit de réciter la bénédiction.

Si on consomme du pain d'une quantité inférieure à kabétsa (56 grammes) on se lave les mains sans réciter la bénédiction.

Si on consomme moins de kazaït (environ 30 grammes) selon le Choulh'an Arouh' il n'est pas besoin de se laver les mains. selon le Michna Béroura on se lavera les mains sans réciter la bénédiction.

La nétilate yadayim s'impose également lorsqu'on consomme tout aliment soit-il. trempé dans du vin. du miel. de l'huile. du lait ou de l'eau (ceci concerne ce qu'on trempe dans le café. le thé etc.), et ce même si on ne touche pas la partie de l'aliment qui est mouillée.

Si au milieu du repas on touche les endroits impropres du corps (toute partie couverte est concernée) il faudra refaire la nétilate yadayim – toutefois sans redire la bénédiction (Yalkout Yossef).

Celui qui se trouve dans un endroit où il n'y a pas d'eau il sera dispensé de se laver les mains. toutefois il ne pourra consommer le pain en le touchant directement. il devra envelopper son pain dans une serviette par exemple ou du papier aluminium.

On ne pourra utiliser un ustensile pour se laver les mains seulement s'il contient un réviit d'eau (8.6 cl.)

On peut recevoir l'eau de la nétilate par une autre personne. par exemple une personne malade qui ne peut se laver les mains par elle-même. pourra se faire laver les mains par une autre personne. de préférence un adulte. homme ou femme.

A proximité d'une rivière on n'est pas obligé de prendre l'eau pour la verser ensuite sur les mains. on pourra tremper les mains dans la rivière directement.

On ne pourra faire nétilate yadayim uniquement avec de l'eau propre. froide ou chaude. Les eaux usagées sont problématiques.

Il faudra s'assurer qu'aucun écran – h'atsitsa. aucun corps étranger. ne se trouve sur les mains au moment de la nétilate yadayim. Toute saleté doit être nettoyée avant la nétilate yadayim. Il faut ôter les bagues avant la nétilate yadayim. Pour ce qui est des pansements ou tout élément médical on se référera à un Rav pour savoir quelle attitude adopter.

A priori on se lavera les mains jusqu'au poignet ; dans certains cas on peut se laver uniquement les phalanges des doigts.

Il convient de verser l'eau trois fois sur chaque main. d'abord trois fois sur la main droite puis ensuite trois fois sur la main gauche.

Si on était aux toilettes avant le repas. on se lavera deux fois les mains. la première fois pour la sortie des besoins en récitant acher yatsar. la deuxième fois pour le repas : al nétilate yadayim.

la Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov à Nathan et Mady Touret à l'occasion de la naissance de leur fille **Talia-Emouna-Rah'el**

La Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov à Rav Imanouel Mergui – H'atan Tora et à Monsieur Chmouël Alacio – H'atan Béréchit

La Yéchiva souhaite un grand Mazal Tov aux familles Boccara et Gueniche à l'occasion du mariage de leurs enfants **Yoram et Johanna**